

Créteil, le 10 décembre 2024

UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE (UPEC)

Faculté de Santé

Procès-verbal

Conseil de l'UFR de Santé du 17 octobre 2024

Membres présents : Carole HENIQUE GRECIET, Sophie LANONE, Marie LAURENT, Oriane WAGNER BALLON, Pierre WOLKENSTEIN, Giuliana AMADDEO, Caroline BARAU, Charles LAIDI, Marine LUNVEN, Anais PUJALS, Frédéric SCHLEMMER, David SIBON, Allan THIOLAT, Sylvain DIAMANTIS, Sylvie HAULON, Emmanuelle LORISSON, Aurélie SITTER, Cylia AFROUN, Adil TAGRI, Martine GARRIGOU, Marion COURTIN

Membres représentés : Vincent AUDARD, Françoise BOTTEREL, Frédéric RELAIX, Cynthia ENGELS, Thierry HERBRECHT, Laurence LENOIRE-LABREVOIS, Rémy NGUYEN

Membres absents excusés : Florence CANOUI-POITRINE

Membres absents : Charles-Henri FLOUZAT LACHANIETTE, Nicolas LELLOUCHE, Armand MEKONTOSSO DESSAP, Claude LACHENY, Clément BAPTISTA, Eléa CHALIER, Léna STASIAK, Guillaume SURVILLE

Table des matières

Points	Page
<p>I. Approbation du PV du 26 septembre 2024 - <i>Vote</i> Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN</p>	
<p>Département Licence Sciences pour la Santé :</p> <p>Licence sciences pour la Santé / Licence accès Santé : Point UPEC - <i>Information</i> Rapporteur : David SIMARD et Pierre WOLKENSTEIN</p> <p>Règlement MMOP et répartition numerus apertus - <i>Vote</i> Rapporteur : Baptiste PIGNON et Sébastien GALLIEN</p>	
<p>Département Etudes Médicales :</p> <ul style="list-style-type: none"> Règlement des études en DFGSM (2 et 3) - <i>Information</i> Rapporteur : Florent EYMARD et Mehdi KHELLAF Résultats ECNI 2024 / EDN 2024 - <i>Information</i> Rapporteurs : Philippe LE CORVOISIER 	
<p>Département Paramédical :</p> <ul style="list-style-type: none"> Capacité d'accueil et Règlement pour l'accès aux formations paramédicales (KEIR) - <i>Vote</i> Rapporteur : Caroline BARAU Bilan des passerelles licence santé et formation - <i>Information</i> Rapporteurs : Caroline BARAU 	
<p>Recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> Point HCERES - <i>Information</i> Rapporteurs : Christophe COMBADIÈRE Point rencontre APHP/UPEC/ Direction du Patrimoine - <i>Information</i> Rapporteurs : Olivier FERAULT, Jorge BOCZKOWSKI et Christophe COMBADIÈRE 	
<p>Vie des personnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> Révision des effectifs hospitalo-universitaire 2025 (PU-PH, MCU-PH et PHU) - <i>Vote</i> Rapporteurs : Bernard MAITRE et Pierre WOLKENSTEIN 	
<p>Vie de l'Etablissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Point travaux - <i>Information</i> Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN Election des représentants étudiants au sein du collège 3 du parlement étudiant - <i>Vote (ne concerne que les étudiants)</i> Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN et Julien GIRAL 	

1) **Approbation** du PV 26 septembre 2024 – *Vote*

Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN

Le procès-verbal du Conseil d'UFR du 26 septembre 2024 préalablement examiné par les conseillers est soumis à leur vote pour être approuvé.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres, présents et représentés.

Le Doyen annonce apporter une modification au point VII de l'ordre du jour. En effet, l'élection des représentants étudiants au sein du collège 3 du parlement étudiant se fera en vote électronique.

2) **Département Licence Sciences pour la Santé :**

- Licence sciences pour la Santé / Licence accès Santé : Point UPEC - *Information*

Rapporteurs : David SIMARD et Pierre WOLKENSTEIN

Le Doyen de la faculté de Santé introduit le point en informant sur le bilan local

David SIMARD présente le bilan sur le 4 premières années du 1^{er} cycle de la licence Sciences pour la Santé et des LAS disciplinaires.

David SIMARD expose l'évolution du nombre de LAS (dont LSPS) par champs disciplinaires : en 2020/2021 10 LAS et en 2024/2025 17, cette augmentation montre également la multiplication par deux des effectifs étudiants, il précise que nous avons 1342 étudiants en 2021 contre 2519 étudiants aujourd'hui grâce au déploiement des nombreuses licences. La grande partie de ces étudiants est inscrit en licence sciences pour la Santé. Ceci est un déséquilibre évident entre les LSPS et les LAS.

David SIMARD, précise que les LAS et LSPS sont très recherchées par les étudiants du fait de l'accès à MMOP en 1^{er} année de licence. Il explique ensuite qu'il y a une disparité sur la poursuite d'étude des étudiants n'ayant pas eu accès à MMOP lors de leur 1^{ère} année de licence et ceux en 2^{ème} et 3^{ème} année. Toutes les LAS disciplinaires ne rencontrent pas le même succès, et plusieurs voient leurs effectifs se réduire considérablement au-delà de la LAS1, sans que cela soit dû à un accès massif en MMOP ou K.

David SIMARD poursuit sur le taux de réussite à MMOP, le taux de candidature en médecine pour les étudiants en LSPS1, 2 et 3 s'élève à 55% tandis que le taux de candidature en médecine pour les étudiants en LAS1, 2 et 3 est de 15%.

Allan THIOLAT s'interroge sur les chiffres donnés.

David SIMARD répond que les chiffres donnés sont une estimation faites depuis la création des LSPS et LAS et il ajoute que dans les pourcentages sont intégrés uniquement les candidatures éligibles.

Allan THIOLAT réagit, l'audio est inaudible.

David SIMARD poursuit sur les admissions en filières médicales (médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie). Depuis la création de la licence Sciences pour la Santé, 1 114 étudiants ont pu accéder à MMOP soit environs 88% des admissions en MMOP depuis 2020. Pour les licences accès Santé, 155 étudiants, soit environs 12% des admissions en MMOP.

Il fait ensuite une brève synthèse sur les inscriptions et admissions en médecine de 2020 à 2024. Sur la période 2020-2024, 56,8% des LSPS1 ont candidaté à médecine, et 24% des candidatures ont été admises à la filière.

David SIMARD poursuit sur le taux de réussite en médecine parmi les candidatures éligibles en 2020-2021, 27,7% des candidatures de LSPS1 en médecine ont conduit à une admission dans la filière, tandis que 61,8% des candidatures de LAS1 disciplinaire, incluant le dispositif transitoire, ont conduit à une admission dans la filière.

- Règlement MMOP et répartition numerus apertus - Vote
Rapporteur : Sébastien GALLIEN

Sébastien GALLIEN présente le règlement de l'accès aux filières médicales, Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie.

Il présente dans un premier temps les différents critères d'éligibilité des candidatures en filière MMOP, il précise que ces critères sont actés par décrets :

Les étudiants en licence sciences pour la Santé doivent avoir validé en 1 an et sans rattrapage leur première année, soit 60 ECTS.

A défaut de candidater en L1, les critères sont les mêmes pour la L2 avec une validation de 120 ECTS en 1^{ère} session, et pour les L3 180 ECTS en 1^{er} session également.

En ce qui concerne les LAS disciplinaires la validation se fait également en 1 an des 60 ECTS du niveau de licence (selon les M3C de la composante d'inscription : compensation ou non, note seuil ou non...) et sans rattrapage. Il précise que l'option santé doit être validée intégralement. Les étudiants doivent obtenir une moyenne générale à l'option santé $\geq 10/20$, avec au moins 10/20 à chaque UE de l'option sans compensation. Les UE passées l'année en cours doivent être validées en session 1 (sans rattrapage). Sébastien GALLIEN ajoute que pour les L.AS disciplinaires l'option est à la carte sur les 3 années du 1^{er} cycle. Sur le principe de non intégration aux maquettes de licence il n'y a pas d'intégration en L2 ni L3. Il y a une possibilité d'intégration au semestre 2 de la L1 mais cette option est limitée (UE1 et/ou UE2, sur 4 UE au total) et non encouragée par l'équipe pédagogique. Le planning d'accès aux UE est assoupli. Toutes les UE de l'option santé accessibles aux étudiants des L.AS disciplinaires tout au long des 3 années de Licence. Toutes les UE sont accessibles sur la plateforme Cristolink de la Faculté de santé dès le 1^{er} semestre de la 1^{ère} année de licence. Sébastien GALLIEN précise qu'il n'y a pas de planning préétabli, ni hebdomadaire, ni semestriel, ni annuel. En ce qui concerne la session 1 les examens se déroulent en avril uniquement. Sébastien GALLIEN ajoute ensuite qu'il y a eu une modification cette année concernant les groupes, avec la création d'un groupe 4 :

- Groupe 1 : 1^{ère} année de la Licence Sciences pour la Santé
- Groupe 2 : 1^{ère} année des L.AS disciplinaires
- Groupe 3 : 2^{ème} et 3^{ème} années de la Licence Sciences pour la Santé
- Groupe 4 : 2^{ème} et 3^{ème} années des L.AS disciplinaires.

En ce qui concerne le classement il précise qu'il y a le **1^{er} groupe d'épreuves** :

- Groupe de parcours 1 (LSPS1) : Moyenne obtenue à l'année de licence pondérée sur le nombre d'ECTS/UE. *Sauf pour l'UE formations paramédicales (9 -> 6).*
- Groupes de parcours 2 et 4 (L.AS1 et L.AS2 et 3 disciplinaires) Abandon de la méthode de la variable centrée réduite. Tous les candidats éligibles participent au second groupe d'épreuves (oraux)
- Groupe de parcours 3 (LSPS2 et 3) Moyenne obtenue lors de l'année de licence courante pondérée sur le nombre d'ECTS/UE. *Sauf pour les UE Compétences transversales (6 -> 3 en LSPS2, 7 -> 3 en LSPS3), les UE d'ouverture en LSPS2 et de stage en LSPS3 neutralisées.* Application de la méthode de la variable centrée réduite.

Pour le second groupe d'épreuves (oraux) Sébastien GALLIEN précise que les étudiantes et étudiants admissibles au 2nd groupe d'épreuves passent les mêmes épreuves orales : 2 MEMS (#1:10mn/10mn & #2:10mn/15mn). Pondération à 65% des résultats au 1^{er} groupe d'épreuves : Moyenne de l'année de licence au prorata des ECTS corrigé pour les LSPS et harmonisation des notes moyennes entre LSPS2&3 (méthode de la variable centrée réduite) Moyenne de l'option santé pour les L.AS disciplinaires. Pondération à 35% des résultats au 2nd groupe d'épreuves.

Allan THIOLAT s'interroge sur cette décision, qui est de diminuer l'oral au profit de l'écrit.

Le Doyen précise que sur la Faculté de Santé les oraux ne sont pas minimisés. Les moyens humains ne sont pas suffisants pour permettre à tous les étudiants de passer les oraux. Le Doyen revient également sur le cadre ministériel des oraux.

Sébastien GALLIEN présente la capacité d'accueil de l'UFR Santé de l'UPEC et des Universités et Ecoles partenaires en accord avec l'Agence Régionale de Santé.

Filières	Numerus Apertus
Médecine	230
Odontologie	16
Pharmacie	56
Maïeutique	10
Total	312

Sébastien GALLIEN porte ensuite à notre connaissance la répartition des places MMOP pour l'année universitaire 2024/2025

Filière	LSPS 1 ^{er} année	LAS disciplinaire 1 ^{er} année	LSPS2/LSPS3	LAS2/LAS3	Passerelle (Passerelle Santé/U.E et hors U.E)
Médecine	115	10	77	10	Non concerné
Odontologie	10	0	5	1	Non concerné
Pharmacie	15	3	32	6	Non concerné
Maïeutique	3	0	5	2	Non concerné
TOTAL	143	13	119	19	18

Ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

3) Département Etudes Médicales :

- Règlement des études en DFGSM (2 et 3) - *Information*
Rapporteur : Florent EYMARD

Florent EYMARD présente le règlement des études en DFGSM 2 et 3, ce règlement est une déclinaison du règlement général des études de l'UPEC. Il présente une synthèse des MCC et des règlements des études en DFGSM. Les MCC votées en amont et le Règlement UPEC sont les seuls documents à faire foi. Florent EYMARD fait un rappel des dispositions générales du DFGSM et il insiste sur les vaccinations obligatoires, vaccinations qui doivent être faites avant le 1^{er} stage de soin infirmier. Le Doyen indique que les vaccinations sont obligatoires.

Florent EYMARD poursuit sur le nombre d'inscriptions/réinscriptions possibles en DFGSM2 et 3. L'équipe pédagogique propose un maximum de 5 inscriptions en DFGSM2 et DFGSM3 avec la possibilité d'en faire une 6^{ème} sur dérogation.

Pour conclure ce point, le Doyen indique que le seul règlement opposable est celui de l'UPEC. Le règlement a été transmis aux membres du Conseil de Gestion.

Adil TAGRI s'interroge sur les étudiants en passerelles et notamment sur la dispensation d'enseignement.

Malika DERRAS et Emilie FRANCOIS interviennent, l'audio est inaudible.

Adil TAGRI s'interroge également sur la validation du règlement de l'UE tutorat.

Florent EYMARD propose qu'un règlement soumis au prochain Conseil de Gestion de la Faculté de Santé.

- Résultats ECNI 2024 / EDN 2024 - *Information*
Rapporteurs : Philippe LE CORVOISIER

Philippe LECORVOISIER fait un rappel sur les ECNnf 2022 /2023 afin de nous montrer l'évolution sur l'année 2023/2024.

Philippe LECORVOISIER revient sur la promotion DFASM3 2023/2024 : 13 étudiants ont passé les ECN-nf en juin 2024, 146 étudiants étaient inscrits aux EDN 2023 et ECOS 2024. Il n'y a eu aucun absent sur la Faculté de Santé de Créteil.

Il précise que 27 de nos étudiants n'ont pas obtenus la note seuil qui est de 14/20 pour les items de rang A à la première session. En deuxième session 5 étudiants sont redoublants sur les 27 étudiants concernés.

Il explique qu'au total 141 étudiants sur 146 ont eu 60 points de parcours.

Philippe LECORVOISIER conclut qu'aucun étudiant de la Faculté de Santé n'a invalidé les ECOS.

4) Département Paramédical :

- Capacité d'accueil et Règlement pour l'accès aux formations paramédicales (KEIR) - *Vote*
Rapporteur : Caroline BARAU

Caroline BARAU présente le règlement d'accès aux formations paramédicales, elle introduit dans un premier temps le règlement d'accès à la filière Kinésithérapie.

Il y a trois chances d'accès à cette filière soit en : LSPS1, LSPS2 et LSPS3 ou bien en LAS1, LAS2 ou LAS3. Les conditions d'éligibilité pour les LSPS sont la validation de l'année de licence en première session et la validation de l'UE paramédicale de LSPS1.

En ce qui concerne les conditions d'admission pour les étudiants en LAS validation de l'année de licence en 1ère session et validation de l'option santé.

Le classement pour la filière kiné se fait par classement par ordre de mérite pour les LSPS, l'admission se fait en amphitheâtre de garnison. Pour les LAS le classement est par ordre de mérite sur la moyenne de l'option santé l'admission se fait également en amphitheâtre de garnison

Caroline BARAU poursuit sur les conditions d'accès à la filière ergothérapie, il y a trois chances d'accès à cette filière soit en : LSPS1, LSPS2 et LSPS3. Les conditions d'admissions sont la validation de la LSPS1 en 1ère session et validation de l'UE paramédicale de LSPS1. Le classement est établi par ordre de mérite et l'admission sur décision du jury.

Caroline BARAU présente les conditions d'accès à la filière soins infirmiers, il y a trois chances d'accès à cette filière soit en : LSPS1, LSPS2 et LSPS3. Les conditions d'admissions sont la validation de la LSPS1 en 1ère session pour la passerelle d'été et en 2ème session pour la passerelle d'automne La validation de l'UE paramédicale de LSPS1 est indispensable. Le classement est fait par ordre de mérite et l'admission sur décision du jury.

Elle conclut ce point sur les conditions d'accès à la filière en manip radio il y a trois chances d'accès à cette filière soit en : LSPS1, LSPS2 et LSPS3. Les conditions d'admissions sont la validation de la LSPS1 en 1ère session et la validation de l'UE paramédicale de LSPS1. Le classement est établi par ordre de mérite et l'admission sur décision du jury.

Caroline BARAU nous présente ensuite la capacité d'accueil de la filière KEIR :

Ecoles publiques	Places L1	Places L2	Places L3	Places LAS disciplinaires	Total
IUK	15	4	4	3	26
ENKRE	10	2	0	0	12
IFMK APHP	8	0	0	0	8
Ecoles privées	Places L1	Places L2	Places L3	Places LAS disciplinaires	Total
IFMK Assas	18	4	3	0	25
IFMK-EF Meaux	10	5	5	4	24
EKP	13	7	6	3	29
IFMK CEERRF	10	8	4	3	25
IFMK EFOM	7	2	1	0	10
IFMEM Saint-Michel	7	2	1	2	12
Total	98	34	24	15	171

Ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

- Bilan des passerelles licence santé et formation - *Information*
Rapporteurs : Caroline BARAU

Caroline BARAU revient sur les places les modalités d'accès en kinésithérapie, lors de l'année universitaire 2019/2020 60 places étaient pourvues, en 2023/2024 146 places, ceci est une augmentation nette.

Elle revient également sur les modalités d'accès aux études en soins infirmiers, la aussi, l'augmentation est nette, 8 étudiants en 2020/2021 et 2023/2024 30 étudiants au total pour 18 étudiants sur les passerelles d'été et 12 sur celles d'automne. Elle indique qu'à l'issue de la passerelle LSPS-IFSI : 87% des étudiants estiment avoir progressé de façon satisfaisante voire très satisfaisante, 90% se sentent prêts à intégrer la 2ème année d'IFSI et 100% recommanderaient ce dispositif à un autre étudiant.

Elle conclut sur les modalités d'accès en électroradiologie médicale, en 2021/2022 nous avons 3 étudiants, en 2023/2024 9 étudiants au total.

5) Recherche :

- Point HCERES – *Information*

Rapporteurs : Christophe COMBADIÈRE

Christophe COMBADIÈRE revient sur le calendrier prévisionnel du Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'enseignement supérieur. L'IMRB (Institut Mondor de Recherche Biomédicale) est évalué les 4,5 et 6 décembre 2024.

- Date limite de dépôt pour le dossier HCERES : 31 mai 2024
 - Ouverture dépôt de dossier EVA Inserm : 03 juin 2024
 - Date limite de dépôt pour le dossier EVA Inserm : 1er octobre 2024
 - Visite sur site par le HCERES : 4, 5 et 6 décembre 2024
 - Evaluation Inserm CSS/CS : mai à juin 2025
 - Concertation avec les partenaires de mixité : juillet à septembre 2025
 - Notification de création : décembre 2025
 -
- Point rencontre APHP/UPEC/ Direction du Patrimoine – *Information*
Rapporteur : Christophe COMBADIÈRE

Christophe COMBADIÈRE revient sur la rencontre entre l'APHP, l'UPEC (Faculté de Santé) et la Direction du Patrimoine, cette rencontre a eu lieu le 12 septembre 2024. Cette rencontre a permis d'acter les échanges de surfaces entre l'hôpital, l'IMRB et la Faculté de Santé.

Lors de cette entrevue ont été rappelés les enjeux hospitaliers entraînant une réorganisation des locaux sur le site H. Mondor et la réorganisation du parcours de soin au 1er étage du bâtiment H : Médecine Interne, Endocrino-Diabète, Immuno, DAU; cette réorganisation est prévue entre 2025 et 2028. Il est prévu également la réorganisation du département de Biologie et Pathologie et il y aura une construction d'un nouveau Bâtiment de Biologie. Ceci entraîne une restructuration de l'entresol 1 du Bâtiment R Impact sur les surfaces Recherche IMRB / UPEC

Christophe COMBADIÈRE précise qu'il y aura une mise en œuvre des rocales hospitalières dès 2025 avec la libération de trois pièces Recherches sur le RDC haut du H et R. L'IMRB libère les locaux de l'entresol 1 du H (Laverie, plateformes) pour procéder à l'extension de la plateforme génomique. Prévue également, la libération des locaux de l'administration du VRI (début 2025) le VRI ira dans le BRB.

Il y aura également la libération des locaux de l'Équipe Ortonne (fin 2025)

6) Vie des personnels :

- Révision des effectifs hospitalo-universitaire 2025 (PU-PH, MCU-PH et PHU) –
Information

Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN

Le Doyen présente la révision des effectifs 2025. Les trois principes de la révision des effectifs sont :

- Les emplois spécifiques par création pour les disciplines en tension ou projets exceptionnels
- Le projet d'établissement hospitalo-universitaire :
 - Institut de Recherche Biomédicale
 - Plateau de biologie universitaire de territoire
 - Bâtiment Reine : Chirurgie et Interventionnel
 - Réforme de l'entrée des études en santé
- L'anticipation des prospectives 2026/2027/2028

Le Doyen donne l'effectif global de la Faculté de Santé de Créteil. (cf annexe)

Il souligne que le contexte académique doit être réenchanté et que les promotions rapides doivent être le mot d'ordre sur la faculté de santé, si le contexte le permet.

Une discipline est particulièrement en tension, la MPR (médecine physique de réadaptation) du fait du départ en disponibilité du dernier Hospitalo-Universitaire sur le site d'Albert Chenevier.

Il présente les prospectives 2025.

Deux types de postes sont concernés, ceux sur emplois vacants et ceux en demande de création ou repyramidage (discipline en tension et territoire).

Il présente les postes de PUPH demandés :

- Hématologie, transfusion
- Biologie cellulaire / Ana-Path - Création
- Médecine d'urgence - Création
- Bactériologie-virologie
- Cancérologie
- Néphrologie
- Pneumologie

Il poursuit avec les postes de MCU-PH demandés :

- Radiologie x2
- Physiologie x2
- Dermato-vénérologie

Et termine par les postes de PHU :

- Urologie
- Thérapeutique – Médecine de la douleur

Le Doyen conclut sur un point de vigilance, concernant l'incertitude de la révision des effectifs du fait du décalage des retraites à 70 ans.

Il rappelle que la politique MESR et du Conseil d'Etat est que cette pratique doit être une exception. Il donne l'exemple de certains cas qui peuvent se faire.

Pour l'année 2024, la faculté de Santé de Créteil n'est pas impactée par ces demandes, elle le sera cependant dès l'année 2025/2026 puisqu'une demande d'un PU-PH titulaire d'un PEPR a été déposée.

Il y a quelques autres demandes pour l'année universitaire à venir :

- 2025 = 5 PU-PH (Droit aux 70 ans)
- 2026 = 3 PU/1 MCU (Droit aux 70 ans)
- 2027 = 1 MCU/1 PU

7) Vie de l'établissement

- UFR de Santé : Point travaux – *information*
Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN

Le Doyen conclut le conseil avec l'habituel point travaux, en compagnie de Julien GIRAL.

Les visites de sécurité débuteront en novembre, ces visites permettront la réintégration progressive dans le bâtiment principal de la Faculté de Santé.

Il revient sur la salle du Conseil dans le bâtiment principal, cette salle sera gérée par la Direction Administrative et ouverte à d'autre type de réunion.

Les modulaires resteront accessibles jusqu'à la fin des travaux. Certaines zones du bâtiment principal ne sont pas accessibles.

Au sujet du Bâtiment de Recherche Biomédicale (BRB), l'aménagement se fera en janvier 2025.

Le Doyen de la Faculté de Santé
Pierre WOLKENSTEIN